

RAPPORT N° 03/1-52
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX SPECIALISES D'ELAGAGE D'ARBRES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

I MOTIVATION DE L'APPEL D'OFFRES

Au regard de la grande diversité, de la disparité et de la superficie importante des espaces végétalisés du territoire communal, un marché à bon de commande a été passé en 2002 pour l'entretien de ses espaces verts incluant un lot spécifique aux travaux d'élagage, pour une période d'UN AN, renouvelable sur TROIS ANS.

Compte tenu de l'importance du patrimoine arboricole de la Commune, sur le domaine public communal et de la fréquentation quotidienne des sites (environ 100 écoles primaires et maternelles en plus des jardins publics et sites sportifs), il est impératif de veiller à l'entretien régulier des arbres et palmiers, afin d'écarter tout danger du fait d'une chute de branches ou de fruits.

Ce patrimoine conséquent entraîne quotidiennement trois à cinq demandes d'intervention nouvelles, auxquelles il est difficile de satisfaire avec les seuls moyens municipaux.

Les événements climatiques dus au cyclone DINA ont permis de démontrer les limites du marché actuel, non pas sur le type, mais sur les montants maximum et minimum fixés.

Les services n'ont eu aucun mal à atteindre le seuil maximum du marché en cours, sans pour autant diminuer considérablement les demandes d'intervention liées à la croissance naturelle des végétaux.

Dans un souci de continuité de gestion du patrimoine arboricole de la Commune et afin réduire au plus vite tout danger sur les espaces publics, il s'avère nécessaire de relancer ce marché de travaux spécialisés d'élagage d'arbres.

. Mode de passation

Il s'agit de lancer un appel d'offres ouvert en application des Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché de prestations de service.

S'agissant de prestations caractérisées par des incertitudes climatiques (vents, sécheresse, pluie...), biologiques (maladies, parasites) ou d'origine exogène (accidents de circulation, vandalisme...), le type de marché le mieux adapté est celui à bons de commande, conformément à l'Article 72 du Code des Marchés Publics.

. Montant

Au vu de l'importance des prestations, tant sur la gestion des risques aux usagers, que sur la préservation du patrimoine, il est proposé de prévoir les seuils ci-après pour le marché :

- montant annuel minimum 60 000 €,
- montant annuel maximum 240 000 €.

. Durée

Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2003, avec possibilité de reconduction expresse sans que sa durée totale ne dépasse trois années civiles (2004/ 2005).

II DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

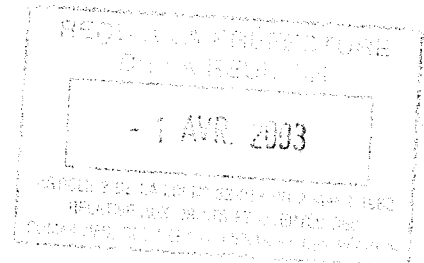
- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 58 à 60 et 72 du Code des Marchés Publics) ;
- marché à bons de commande pour un coût minimum annuel de 60 000 € TTC à 240 000 € TTC au maximum ;

RAPPORT N° 03/1-52

- durée : un an avec possibilité de reconduction expresse chaque année jusqu'au 31 décembre 2005 ;
 - crédits inscrits au Bp 2003 sous les Chapitre 11 et Compte 61880005 ;
- 3° de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) pluriannuel(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/1-52
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

TRAVAUX SPECIALISES D'ELAGAGE D'ARBRES

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 11 et Compte 61880005 du Bp 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché de travaux spécialisés d'élagage d'arbres.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

DELIBERATION N° 03/1-52

ARTICLE 3

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

